



Bilan rétrospectif

Rencontres dans les quartiers

La circulation des vélos et des automobiles, l'entretien des espaces publics, les grands projets municipaux, les travaux de voirie... autant de sujets régulièrement discutés lors des réunions de quartier. Nous présentons un bilan thématique de 10 ans de réunions entre les citoyens et la municipalité.



1- La salubrité publique

La salubrité publique est un thème qui est abordé à chacune des réunions de quartier, ce qui est révélateur de la sensibilité et de l'attachement des habitants à leur cadre de vie.

Les réclamations portent principalement sur la propreté urbaine et les mégots qui jonchent les trottoirs, sur les déjections canines et la mise à disposition de canisacs, ou encore sur l'entretien des espaces verts.

Concernant les espaces verts, les services techniques ont confié une partie des tontes à une structure d'insertion par le travail de personnes handicapées, ce qui permet aux jardiniers municipaux de se consacrer à d'autres tâches (plantations, taille, fleurissement, entretien).

La propreté urbaine et le problème des déjections canines relèvent tout d'abord du civisme de chacun !



Campagne cadre de vie pour dénoncer les gestes "moches"

Afin de simplifier la vie des habitants, la municipalité a mis en œuvre certaines actions : des canisacs sont mis à disposition gratuitement à l'accueil de la mairie, les poubelles publiques ont été équipées de cendriers, les restaurateurs ont été sollicités pour placer des cendriers sur leurs terrasses, une opération de « ramassage de printemps » est organisée chaque année par la Ville et les services travaillent sur une campagne globale de communication sur le cadre de vie pour dénoncer ce qui est « Moche ».

Ainsi cette année, des opérations de sensibilisation seront organisées au printemps afin d'informer, de faire changer les mauvaises habitudes, et de redonner aux rues et espaces publics un aspect plus agréable et attrayant ! En tout, ce sont 4 agents qui travaillent à temps complet pour maintenir la propreté urbaine, en utilisant une balayeuse, un aspirateur et des camionnettes (dont une électrique) en fonction des besoins. Cette équipe est renforcée ponctuellement, lors des manifestations telles que les fêtes de Pentecôte ou le marché de Noël.

Rappel de civisme

➤ En vertu de ses pouvoirs de police et notamment de l'article L 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire vous rappelle que les abords de vos propriétés doivent être régulièrement entretenus. Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

2- Le cadre de vie

Depuis 2009, la Ville est passée au « zéro-phyto », c'est-à-dire qu'aucun produit phytosanitaire n'est employé dans les espaces verts (hormis dans les cimetières) pour la santé de tous, la préservation de la qualité des rivières et la réduction des déchets toxiques.

De plus, la Ville a mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts, qui définit trois différents niveaux d'entretien selon les secteurs : les sites prioritaires (rond-point Stichaner, parc du quai du 24 novembre), les secteurs « courants » (espaces verts du centre-ville) et les

zones plus naturelles (remparts Nord par exemple). Ce plan permet une gestion plus efficace, plus adaptée et permet d'optimiser le travail des jardiniers en fonction des secteurs. À noter que les efforts des jardiniers ont été récompensés en 2017 par l'obtention à Wissembourg de la 3^e fleur au concours des villes et villages fleuris !



L'entretien des arbres fait également l'objet d'une attention particulière : la Ville a en effet en charge la gestion de ses quelques 2 600 hectares de forêt communale, ainsi que de plusieurs milliers d'arbres dans les rues et les parcs du centre-ville. Le suivi, l'arrosage, la taille de ces arbres sont effectués par les jardiniers, secondés en cas de besoin par des entreprises spécialisées. Des diagnostics sont réalisés chaque année par des experts de l'arbre, et les abattages ne sont faits qu'en cas de nécessité. En moyenne chaque année, la Ville plante plus d'arbres qu'elle n'en abat.



Certains administrés ont profité des réunions de quartier pour se renseigner sur l'entretien du rempart, qui ceinture une bonne partie du centre de la ville. Cette tâche est assurée par les services techniques municipaux, et plus particulièrement le chantier d'insertion dont c'est la mission principale et ce depuis une dizaine d'années.

Dossier

La ville est actuellement équipée de 9 aires de jeux.

En 2017, pour répondre à la demande des habitants, une nouvelle aire a été installée à Weiler, au niveau de l'école. Les aires de jeux plus anciennes demandent de l'entretien et une surveillance régulière, et des investissements devraient être programmés dans les années à venir pour renouveler des équipements existants, au parking de la piscine par exemple.



Le bassin situé au monument **Stichaner** a été aménagé pour améliorer son état : il a été équipé d'une pompe de recirculation, qui permet de maintenir une bonne qualité de l'eau et d'héberger quelques poissons rouges à la belle saison. Les plantations à l'arrière de ce bassin seront prochainement modifiées : deux arbres d'essence locale (hêtres) seront replantés pour remplacer les épicéas secs qui ont été retirés il y a deux ans. Malgré ce cadre de vie vert et agréable, des actions de vandalisme se produisent régulièrement et ne manquent pas d'être signalées lors des réunions de quartier : déchets dans la Lauter, graffitis, dégradation de matériel urbain... La police municipale et la gendarmerie suivent ces affaires et surveillent régulièrement le domaine public, les services techniques interviennent rapidement pour remettre en état, la MDAS et l'animation jeunesse proposent de nombreuses activités pour les jeunes, et les élus comptent sur le civisme de chacun pour que de tels actes ne se reproduisent pas !



Le 24 mars, opération de ramassage des déchets

3- La circulation & le stationnement

La principale préoccupation des habitants au sujet de la circulation est la vitesse des automobilistes en ville. Afin d'appréhender cette problématique, les agents municipaux effectuent régulièrement des comptages des véhicules et de leur vitesse, et les graphiques sont présentés en réunion de quartier. En général, l'analyse de ces données montre que la vitesse moyenne est largement respectée, et que la vitesse excessive est bien souvent une perception faussée...

Toutefois, afin de ralentir la vitesse des automobilistes, divers aménagements ont été mis en place :

- des ralentisseurs,
- la zone de rencontre, limitée à 20 km/h et laissant la priorité aux piétons au centre-ville,
- la vitesse sur les avenues périphériques limitée à 40 km/h,
- les contrôles réguliers de la police municipale.

Le stationnement soulève aussi de nombreuses questions :

- afin de lutter contre les bus qui ne respectent pas les stationnements marqués au sol place de la Foire, il est envisagé de créer un parking multimodal dans le secteur de la gare.
- une aire de service pour les camping-cars a été installée en 2017 et les différents points de stationnement disponibles sur le territoire de la communauté de communes seront prochainement signalés.



- pour faciliter le stationnement, la municipalité a fait le choix de rendre le stationnement gratuit en centre-ville en instaurant la zone bleue et de nouveaux parkings ont été créés : **Gummi Mayer**, **Roi de Rome**. La police municipale a augmenté sa surveillance afin de vérifier le respect des règles de stationnement et de limiter la présence de « voitures ventouses ».





4- La voirie

Beaucoup de questions évoquées lors des réunions de quartier concernent l'éclairage public et la voirie : état des routes et des trottoirs, mobilier urbain, pistes cyclables, etc. Ces remarques sont bénéfiques car elles constituent une sorte de « veille » réalisée par les habitants, qui vient compléter le suivi (qui ne peut être exhaustif) fait par les agents communaux. Ces demandes de « petites réparations » à effectuer sont enregistrées par les services techniques, et une intervention est en général programmée dans les semaines qui viennent.

D'importants aménagements ont été réalisés récemment, tels que le rond-point de l'allée des Peupliers, la rue Principale à Altenstadt. D'autres sont prévus prochainement : la route des Vosges, la suite de l'allée des Peupliers ; tandis que certaines demandes n'ont pas encore abouti car très complexes et coûteuses, comme la création d'une liaison entre l'allée des Peupliers et l'Allemagne.

Les projets de voirie communale sont pilotés par les services municipaux, qui coordonnent en même temps des travaux sur les réseaux, lorsqu'il faut remplacer une canalisation d'eaux usées ou enfouir des câbles télécoms par exemple.

Récemment, la rue de l'Ordre Teutonique a été refaite, et le prochain chantier se situera rue Saint-Jean.

Certains axes comme la rue Vauban ou la rue de la Paix sont classés en « routes départementales », ce sont alors les services du Conseil Départemental qui gèrent les travaux.

Un programme pluri-annuel est établi avec la Ville, qui fait remonter les demandes des particuliers pour qu'elles soient prises en compte.

Les cheminements cyclables relèvent quant à eux d'une autre collectivité : c'est la communauté de communes qui en a la compétence. Elle a ainsi créé la liaison entre la ville et l'hippodrome il y a 2 ans. La Ville est responsable de l'entretien des pistes intramuros : signalisation, marquage au sol...

Les pannes d'éclairage public sont souvent signalées lors des réunions de quartier. Les petites réparations peuvent être faites rapidement, les projets plus importants demandent une étude plus fine et une programmation, qui se font avec l'appui technique d'Électricité de Strasbourg.

5- Grands projets/ Urbanisme

Au fil des années, plusieurs grands projets municipaux ont été mis en œuvre : **le bâtiment de La Nef** a été réhabilité et accueille aujourd'hui la médiathèque et le relais culturel de Wissembourg, **l'Hôtel de Ville** a également été réhabilité, la zone commerciale de l'allée des Peupliers a vu le jour et les premières maisons du **nouveau lotissement « le Gumberlé »** sont déjà habitées.

Aujourd'hui, on peut observer **la transformation de l'ancienne synagogue**, destinée à recevoir les archives municipales et les réserves du musée, et dont l'inauguration est prévue d'ici la fin de l'année.

En face, **le gymnase municipal fera prochainement l'objet d'un remodelage**, afin de devenir une salle polyvalente qui permettra d'organiser des manifestations diverses en plus de la pratique sportive. Le projet est au stade des études et le démarrage des travaux est prévu pour l'été 2018.

Enfin à plus longue échéance, il est projeté **de transférer le musée dans l'ancienne sous-préfecture** et de créer un nouveau lotissement à Weiler.

Pour certains projets évoqués lors des réunions de quartier, aucune décision n'a été prise à ce jour et la réflexion reste entière, comme la réhabilitation de la piscine qui nécessiterait un investissement très lourd, ou encore le lotissement du Steinbaechel.

6- Autres points

Les réunions de quartier permettent aussi de donner des informations sur d'autres sujets très divers, comme par exemple :

→ **le fonctionnement du Conseil des jeunes**, qui réunit une à deux fois par an des jeunes âgés de 13 à 18 ans et qui permet de proposer des idées et projets dans tous les domaines, puis d'essayer de les concrétiser. Il s'agit donc d'une forme d'apprentissage de la citoyenneté ;

→ **la vie locale et l'inquiétude des habitants face à la disparition des commerces au centre-ville** : cette problématique est générale dans toutes les petites villes de France, et finalement pas si importante à Wissembourg. Même si quelques commerces sont fermés depuis longtemps, d'autres récemment ouverts, fonctionnent très bien. Les enseignes des zones commerciales apportent une offre supplémentaire, qui n'entre pas en concurrence avec les petits commerces du centre mais attire plutôt une clientèle extérieure à Wissembourg ;

→ **l'activité culturelle**, qui s'est fortement enrichie depuis la création de la médiathèque ou encore de l'École municipale des arts.

À noter

La Ville mène depuis plusieurs années un programme de réduction des consommations électriques liées à l'éclairage public : sans nuire au confort des usagers, des ajustements sont faits dans la programmation, la puissance d'éclairage et le choix du matériel (LEDs).

Les réunions de quartier reprendront à partir du mois de mai 2018. Retrouvez les dates et lieux sur le site internet de Wissembourg.